

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE GUINGAMP

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

Arrêté n°155-2025 portant délégation de fonction
d'officier d'Etat-Civil
à Mr Kevin Paillardon

Vu l'article R 2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 60 du code civil,

Vu l'article 48 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle,

Vu le décret n° 2017-889 du 6 mai 2017 relatif au transfert aux officiers de l'état civil de l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité

ARRETE

Article 1 : Mr Kevin Paillardon, fonctionnaire titulaire de la commune est délégué sous ma surveillance et sous ma responsabilité à l'effet de :

- réaliser l'audition commune ou les entretiens séparés, préalables au mariage ou à sa transcription ;
- recevoir les déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- recevoir les demandes de changement de nom et de prénom,
- recevoir les demandes d'enregistrement, de déclaration, de modifications et de dissolutions de PACS et dresser tous actes relatifs aux demandes ci-dessus,

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mr Kevin Paillardon, fonctionnaire municipal délégué.

Article 2 : Mr Kevin Paillardon, fonctionnaire titulaire de la commune, délégué pour la réception des déclarations, la rédaction, la transcription et la mention en marge des actes de l'état civil prévus par le présent arrêté, peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- M. le sous-préfet
- M. le procureur de la République
- L'intéressé

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site Internet de la commune, et transmis au contrôle de légalité et au Procureur près le tribunal de grande instance du ressort de la commune.



Le 10 septembre 2025

Le Maire,

O. BOISSIERE

Notifié à Mr Kevin Paillardon le : 14/09/2025

L'intéressé dispose à partir de cette date d'un délai de deux mois pour se pourvoir, contre cette décision, auprès du Tribunal Administratif de RENNES.

L'intéressé

